

Commission « Société, environnement, qualité de vie »
Rapporteur.e.s : Ronan LE GUEN et Sylvie MAGNANON

Biodiversité et société en Bretagne : cultivons les interactions !

Synthèse

Entre ciel, terre et mer, au fil de ses cours d'eau, dans l'obscurité de ses sols et dans la mosaïque de ses paysages, la Bretagne est l'hôte d'une grande diversité d'êtres vivants et de milieux de vie, tous en interaction au sein des écosystèmes. Visibles ou invisibles à l'œil nu, une multitude d'espèces de végétaux, d'animaux – humains compris –, de champignons et de micro-organismes cohabitent, entrent en compétition ou s'entraident, s'adaptent et évoluent ensemble. Sous toutes ses formes, la vie est diversité et relation. Cette extraordinaire variété du vivant et de ses environnements, cette vie en réseau au sein des écosystèmes marins, aquatiques et terrestres - et entre ces derniers - font la richesse exceptionnelle de la biodiversité en Bretagne et au-delà.

La biodiversité n'est pas un état figé ou un simple « catalogue d'espèces », elle est une dynamique complexe d'interactions qui maille le tissu vivant de la planète. Elle évolue en permanence à différentes échelles d'espace et de temps. Ainsi, depuis l'apparition des premières formes de vie sur Terre, il y a environ 3,8 milliards d'années, celle-ci évolue, se diversifie et se complexifie à ses différents niveaux d'organisation et d'interaction : gènes, espèces et écosystèmes. Dans cette longue histoire de l'évolution du vivant, les premières traces retrouvées à ce jour de pré-humains remonteraient à environ 7 millions d'années. Encore plus proche serait l'apparition de notre espèce *Homo sapiens*, il y a près de 300 000 ans. La biodiversité n'est pas extérieure à l'humanité : l'Homme est dans la biodiversité et la biodiversité est dans l'Homme¹ (nous abritons par exemple des milliards de micro-organismes au sein de notre microbiote intestinal dont le rôle est vital pour la santé humaine).

Plusieurs grandes crises d'extinction biologique ont jalonné l'histoire de la Terre. La dernière d'entre elles, la cinquième, a provoqué l'extinction des dinosaures il y a environ 65 millions d'années, bien avant l'apparition de l'Homme. Selon le Muséum national d'histoire naturelle, plusieurs hypothèses pourraient expliquer ces crises d'extinction massives et simultanées d'un grand nombre d'espèces vivantes : tectonique des plaques, volcanisme, météorites géantes... Aujourd'hui, plusieurs scientifiques avancent l'hypothèse d'une sixième grande crise biologique en cours. Pour la première fois, l'Homme en serait le principal responsable. Son influence sur la planète et l'évolution du vivant serait même devenue si importante que nous serions entrés dans une nouvelle ère géologique, celle de *l'anthropocène*.

Le premier Rapport mondial sur la biodiversité est extrêmement récent : publié en mai 2019 par l'IPBES (Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques, parfois appelée le « GIEC de la biodiversité »), il constate que « *l'activité humaine menace d'extinction globale un nombre d'espèces sans précédent* ». Ainsi, selon l'IPBES, au niveau mondial, « *en moyenne, 25% des espèces appartenant aux groupes d'animaux et de végétaux évalués sont menacés, ce qui suggère qu'environ 1 million d'espèces sont déjà menacées d'extinction, beaucoup dans les décennies à venir, à moins que des mesures ne soient prises pour réduire l'intensité des facteurs à l'origine de la perte de biodiversité* ». Ce déclin global, rapide et alarmant de la biodiversité sur Terre, s'observe à toute échelle et donc aussi en Bretagne : selon l'Observatoire de l'environnement en

¹ Le mot « Homme » est ici employé au sens des sciences de la vie et de la terre, c'est-à-dire des espèces humaines appartenant au genre Homo (dont la seule existante à ce jour est *Homo sapiens*), sans distinction de sexe.

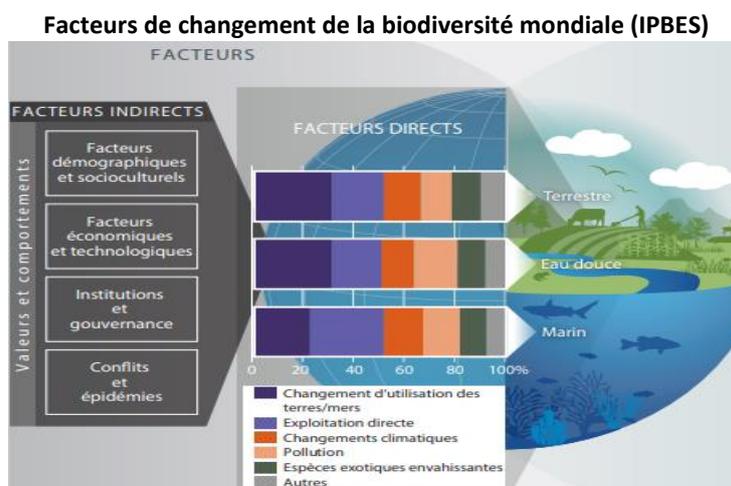
Bretagne (OEB) « 21, 2% des espèces évaluées et au statut connu sont menacées de disparition à court terme de Bretagne, 8.8% sont quasi menacées² ».

L'IPBES alerte solennellement la communauté internationale : « La biosphère, dont l'humanité toute entière dépend, est altérée dans une mesure inégalée à toutes les échelles spatiales. La biodiversité – la diversité des espèces et entre espèces ainsi que celle des écosystèmes – s'appauvrit plus rapidement que jamais dans l'histoire de l'humanité ». Son ex-Président, Robert T. Watson, en soulignait les enjeux : « Nous sommes en train d'éroder les fondements mêmes de nos économies, nos moyens de subsistance, la sécurité alimentaire, la santé et la qualité de vie dans le monde entier ». L'actuelle pandémie de COVID-19, liée à la propagation du virus SARS-CoV-2, rappelle aussi brutalement aux sociétés humaines leur fragilité et les relations complexes qui unissent biodiversité, humanité et santé.

La biodiversité met en jeu une pluralité de valeurs et de sensibilités sur les rapports entre les humains et la nature. En Bretagne, la biodiversité contribue à la richesse et à la beauté du patrimoine naturel. Elle a aussi un sens anthropologique, une dimension sociale, culturelle et spirituelle. Par les biens et les services qu'elle offre, la biodiversité constitue par ailleurs une ressource essentielle à l'économie et au développement durable (ex : pêche, conchyliculture, agriculture, industries agro-alimentaires, santé et produits pharmaceutiques, tourisme, loisirs et sports de nature...). En Bretagne, comme ailleurs mais aussi de façon singulière, la biodiversité est un patrimoine et un capital à la fois naturel, culturel, social et économique.

Le CESER a choisi de centrer son étude sur les enjeux sociétaux de la biodiversité en Bretagne et, plus précisément, sur celui des mobilisations en faveur de la biodiversité. Alors qu'environ deux tiers des Breton.ne.s se disent aujourd'hui convaincu.e.s de l'importance de l'enjeu de la biodiversité, comment amplifier les mobilisations en faveur de sa préservation, de sa restauration, de sa valorisation et de son utilisation durable en Bretagne ?

Comme le préconise l'IPBES, il est urgent d'agir - collectivement et individuellement - non seulement sur « les facteurs directs » de changement de la biodiversité (changement d'utilisation des terres et des mers ; exploitation des organismes vivants ; changements climatiques ; pollutions ; espèces exotiques envahissantes), mais aussi sur « les facteurs indirects » de changement qui reposent sur différents systèmes de valeurs et de comportements (facteurs démographiques et socioculturels ; économiques et technologiques ; institutions et gouvernance ; conflits et épidémies).



Source : IPBES, Rapport de l'évaluation mondiale de la biodiversité et des services écosystémiques, mai 2019

² OEB, Chiffres clés 2019 pour la biodiversité en Bretagne, Méthodologie UICN – Données 2019 (d'après les listes rouges produites par les associations naturalistes et le Conservatoire botanique national de Brest, validées par le Conseil scientifique régional du patrimoine naturel et l'UICN France)

Parce qu'il est urgent et nécessaire d'impulser un changement en profondeur en Bretagne, le CESER propose de cultiver les interactions entre biodiversité et société. Dans une région où l'humanité et les autres composantes de la biodiversité entretiennent une relation étroite et singulière (1), il est urgent, d'une part, d'investir dans le développement d'une culture plurielle de la biodiversité (2), d'autre part de conforter, valoriser, démultiplier et tisser les mobilisations en faveur de la biodiversité en Bretagne (3).

1. Humanité et biodiversité en Bretagne : une relation étroite et singulière

En mer comme à terre ou à leur interface, sur le littoral, la Bretagne est marquée par de fortes interactions entre humanité et biodiversité.

1.1. Espaces et paysages de Bretagne : une empreinte humaine omniprésente

L'empreinte humaine sur la biodiversité est profonde en Bretagne³. Elle se dessine de façon visible dans la mosaïque de ses paysages. Ainsi, les territoires agricoles représentent, selon les modes de calculs retenus⁴, entre 62% et 78% de la superficie régionale, les surfaces artificialisées entre 7% et 11,4 %, le reste de la région étant parsemé de forêts, d'espaces semi-naturels, de surfaces en eau et de zones humides. L'influence de l'occupation et des activités humaines s'observe aussi de manière variable sur son littoral. Très étendu (2470 km de côtes) et paré de son chapelet d'îles et d'ilots, celui-ci plonge dans la Manche et l'océan Atlantique. On y rencontre de multiples infrastructures et activités liées à la mer (pêches, cultures marines dont la conchyliculture, ports, bases militaires, etc.), des espaces urbanisés, des surfaces agricoles, des zones touristiques, des activités nautiques... Ainsi, dans les écosystèmes marins, aquatiques et terrestres qui s'entrelacent en Bretagne, l'influence humaine n'est jamais bien loin. Elle est même omniprésente.

En Bretagne, la population humaine est de plus en plus nombreuse au sein de la biodiversité. Elle est aujourd'hui de 3,3 millions d'habitants.e.s et pourrait atteindre 4 millions de personnes à l'horizon 2050 en raison de son dynamisme démographique et de l'attractivité régionale⁵. Cette croissance démographique varie selon les territoires et les saisons. Ainsi, la Bretagne accueille environ 12 millions de touristes chaque année, notamment sur le littoral. Son aménagement du territoire se caractérise par un maillage régional de villes moyennes et de bourgs ruraux : 37 communes bretonnes dépassaient le seuil des 10 000 habitants en 2017. Cet aménagement polycentrique et cet habitat diffus - avec un fort attachement à la propriété et à la maison individuelle avec jardin - participent de l'équilibre du territoire et à la qualité de vie. Mais ce modèle est aussi fortement consommateur de foncier et facteur d'une artificialisation croissante des sols en Bretagne accentuée par la répartition assez diffuse des infrastructures de transport et des activités économiques (ex : certaines zones d'activités ou commerciales excessivement étendues et artificialisées).

Cette artificialisation des sols se fait le plus souvent au détriment des espaces naturels et agricoles. C'est même un point noir en Bretagne. Selon le mode de calcul retenu par la DREAL Bretagne, avec un taux d'artificialisation des sols de 11,4% en 2016 (10,9% en 2011), la Bretagne est la troisième région française la plus artificialisée après l'Île-de-France et les Hauts de France. Cette artificialisation galopante se poursuit : entre 2011 et 2016, elle a augmenté de 0,76% par an en moyenne, soit + 2386 ha/an sur cette période, l'équivalent de la surface moyenne de 45 exploitations agricoles⁶ chaque année ou de 9 terrains de football par jour ! Entre 2006 et 2012, la Bretagne a perdu 655 ha

³ Les données régionales présentées ici concernent le périmètre de la Bretagne administrative

⁴ Plusieurs sources, méthodologies, nomenclatures et modes de calcul coexistent et sont discutés pour caractériser et mesurer l'occupation des sols en France et en Europe. Sources mobilisées ici : DRAAF Bretagne (AGRESTE 2019), OEB (CORINE Land Cover), DREAL Bretagne.

⁵ Sources des données démographiques : INSEE Bretagne, 2019 ; données touristiques : Comité régional du tourisme de Bretagne

⁶ SAU moyenne d'une exploitation agricole en Bretagne en 2016 : 53 ha (source : DREAL Bretagne, AGRESTE 2019)

de prairies, pelouses et pâturages naturels⁷ qui sont autant de sols dévitalisés, d'habitats disparus, dégradés et fragmentés qui accueilleraient une riche biodiversité.

1.2. La biodiversité est aussi un important facteur d'attractivité, de compétitivité et de développement régional

L'empreinte humaine sur la biodiversité en Bretagne est également particulièrement profonde en raison du poids économique, sociétal, environnemental et territorial de certaines activités économiques en prise directe avec le vivant et d'une manière générale, avec le patrimoine naturel. La biodiversité est un important facteur d'attractivité, de compétitivité et de développement régional. C'est le cas en particulier de l'agriculture, de la pêche et des cultures marines ou du tourisme.

S'agissant de l'agriculture, avec environ 32 000 exploitations agricoles, la Bretagne présente une grande variété de modèles agricoles et d'agro-écosystèmes où prédominent les systèmes de polyculture-élevage. Au 31 décembre 2018, on dénombrait un cheptel de 89 millions de volailles, de 7,7 millions de porcs et de 2 millions de bovins⁸. La Bretagne est la première région française pour la production de lait, de porc, de volaille de chair et d'œufs de poule. Les activités de maraîchage sont également importantes dans certains territoires. Les agriculteurs.rice.s sont ainsi des acteurs essentiels et incontournables de la biodiversité régionale. Leurs actions impactent de façon majeure les paysages et les écosystèmes de la région. Ils ont créé les paysages de bocage qui caractérisent la Bretagne et contribuent, là où il est préservé ou restauré, à sa biodiversité et à son attractivité. Préserver, restaurer, valoriser et utiliser durablement la biodiversité ne peut se faire sans les agricultrices et les agriculteurs et encore moins contre elles.eux, elle doit au contraire se faire avec elles.eux. Le CESER a recensé sur le terrain des collaborations actives et fructueuses mobilisant agriculteur.rice.s, acteurs des industries agroalimentaires, citoyen.ne.s, scientifiques, bénévoles et salarié.e.s des associations environnementales, acteurs publics, etc.

L'économie de la mer repose aussi essentiellement sur la biodiversité ainsi que sur la qualité des eaux marines et côtières, notamment les activités de pêche professionnelle, de cultures marines (conchyliculture, récolte d'algues...) et de biotechnologies marines. Ces activités sont en effet très dépendantes des ressources et des milieux naturels, en quantité et en qualité. La mer et ses littoraux accueillent une riche biodiversité marine et côtière. La Bretagne constitue le premier pôle halieutique français, avec environ 5000 marins pêcheurs et 1200 navires armés à la pêche. Les tonnages débarqués des produits de la pêche représentaient 222 034 tonnes de poissons, crustacés et thon et 75 553 tonnes d'algues pour l'année 2018⁹. L'aquaculture repose quant à elle essentiellement sur la conchyliculture, avec près de 10 000 ha concédés et quelques 600 entreprises conchylicoles employant environ 4000 personnes¹⁰. La Bretagne concentre un tiers de la production française d'huîtres creuses et de moules, et la totalité de celle d'huîtres plates. Par ailleurs, dans l'économie maritime, de nombreuses espèces marines bretonnes, végétales et animales sont utilisées ou testées pour l'élaboration de produits à haute valeur ajoutée (cosmétiques, médicaments, biotechnologies...).

Un autre exemple de l'importance économique de la nature en Bretagne et de sa biodiversité concerne le tourisme. Les enquêtes de satisfaction réalisées auprès des visiteur.se.s montrent une forte attractivité du patrimoine naturel et des paysages de la Bretagne. Le littoral reste le plus attractif, même si l'intérieur attire de plus en plus. De nombreuses activités de tourisme social, éducatif ou sportif – dont le nautisme - reposent aussi sur le patrimoine naturel en Bretagne. D'une manière

⁷ Source : OEB, Chiffre clés 2019 pour la biodiversité en Bretagne

⁸ Source : DRAAF Bretagne, Agreste Bretagne, 2019

⁹ Source : CRPMEM Bretagne, données pour l'année 2018 : 83100 tonnes de poissons et crustacés débarqués sous criées, 138 934 tonnes de thon, 71000 tonnes de laminaires et 4553 tonnes d'algues de rive

¹⁰ Source : DRAAF Bretagne, Agreste Bretagne, 2019 (données 2012)

générale, les visiteurs.s établissent un lien étroit entre la qualité du patrimoine naturel et celle du patrimoine culturel en Bretagne.

Enfin, la richesse du tissu associatif breton lié à la biodiversité et au patrimoine naturel (associations liées aux jardins, à la mer, et à l'environnement en général) est aussi un facteur important de développement régional. Ce tissu associatif est une composante majeure de l'économie sociale et solidaire et un moteur, parmi d'autres, de l'innovation sociale et environnementale.

1.3. Un fort attachement de la population à la Bretagne et à son patrimoine naturel

Dans ce tissu d'interactions entre humanité et biodiversité en Bretagne, il faut également prendre en compte le fort attachement de la population à sa région et à ses patrimoines culturels et naturels. Ainsi, en février 2019, 77% des habitant.e.s de la Bretagne se disaient attaché.e.s à leur région, taux le plus élevé des régions françaises¹¹. Ils.elles sont aussi 75% à déclarer qu'il fait bon vivre dans leur quartier et leur commune. Quand on les interroge sur leur rapport à l'environnement, 72% citent la sauvegarde du littoral parmi les enjeux les plus importants à leurs yeux, 71% la protection des rivières et 68% la préservation de la biodiversité¹².

Cet attachement sociétal à la qualité de vie en Bretagne, cette attention à la préservation du patrimoine naturel et de sa biodiversité, se reflètent aussi par un fort engagement associatif en ce domaine (ex : éducation à l'environnement, inventaires et autres connaissances, préservation et gestion de sites naturels, animations et médiations, tourisme social...). Ce tissu associatif engagé de longue date pour connaître, apprendre et préserver la biodiversité en Bretagne est aujourd'hui très fragilisé, notamment par les conséquences de la crise sanitaire de la COVID-19. Il est essentiel de le soutenir et de le conforter car il est une ressource d'expériences, de savoirs, de compétences, d'engagements et d'actions pour l'avenir de la biodiversité en Bretagne. Au-delà des acteurs associatifs, de nombreuses actions sont menées à l'initiative de certains secteurs d'activité professionnels, de leurs entreprises (dirigeant.e.s, salarié.e.s, partenaires sociaux) qui s'engagent par exemple dans des démarches de labellisation ou de certification environnementales en lien avec la Responsabilité sociétale des entreprises (RSE) ou d'autres actions favorables à la biodiversité à différentes échelles.

1.4. Une recherche scientifique multidisciplinaire de haut niveau

La compréhension fine de l'état et de la dynamique de la biodiversité est un défi à relever. La Bretagne a la chance d'accueillir de nombreux centres et équipes de recherche scientifique multidisciplinaire de haut niveau en lien étroit avec les établissements d'enseignement secondaire et supérieur : écologie, biologie et biotechnologies, agronomie, botanique, sciences de la mer, santé-environnement, sciences humaines et sociales, sciences et technologies de l'information et de la communication (ex : numérique) ... Il faut aussi souligner le rôle majeur et complémentaire des associations naturalistes dans l'observation et la connaissance scientifique de la biodiversité en Bretagne (ex : inventaires naturalistes ; atlas de la faune et de la flore...). On observe également un développement des sciences participatives qui font appel à l'implication bénévole des habitant.e.s (ex : campagne annuelle de comptage d'oiseaux des jardins ou d'autres espèces menacées). Celles-ci doivent toutefois être menées de manière rigoureuse et sous contrôle scientifique pour faire progresser la connaissance de la biodiversité en Bretagne. Elles se révèlent aussi être de bons outils de sensibilisation et de mobilisation.

¹¹ Source : Enquête Institut Montaigne-France Info, février 2019

¹² Enquête d'opinion GECE pour Eau et Rivières de Bretagne, octobre 2019, échantillon représentatif de la population régionale de 18 ans et plus

1.5. Une biodiversité sous pression

Si certaines activités humaines influencent positivement la biodiversité en Bretagne (ex : protection réglementaire et gestion d'espaces et d'espèces menacés, plantations de végétaux, pâturage agricole en prairie...), d'autres, au contraire, contribuent à sa dégradation. Comme les autres régions du monde, la Bretagne est concernée par les cinq facteurs *directs* de changement de la biodiversité identifiés par l'IPBES (voir schéma ci-avant), notamment lorsque certaines activités ou aménagements sont réalisés – ou l'ont été dans le passé - de manière non durable et non favorable à la biodiversité. Même si les réglementations sont très nombreuses et les efforts des acteurs croissants pour préserver, restaurer, valoriser et utiliser durablement la biodiversité en Bretagne, la forte imbrication des activités humaines, des écosystèmes terrestres, aquatiques et marins soumet la nature et sa biodiversité à de fortes pressions. D'une manière générale, ces pressions humaines sur la biodiversité sont diverses et particulièrement élevées sur le quart Nord-Ouest de la France métropolitaine, à terre comme en mer.

1.6. Une biodiversité bretonne sans frontières

La Bretagne n'a pas seulement une responsabilité sur l'état de la biodiversité à l'intérieur de ses frontières administratives. Elle est ouverte sur le monde et influence, à distance, par certaines décisions et activités humaines locales, la biodiversité nationale, européenne et internationale (ex : « déforestation importée »). Inversement, des décisions ou pressions humaines extérieures, ainsi que des phénomènes naturels exogènes peuvent aussi perturber la biodiversité régionale (ex : érosion de la biodiversité mondiale ; changements climatiques globaux...). Par ailleurs, de par sa situation géographique, la Bretagne est une étape essentielle dans le cycle de vie de nombreuses espèces migratrices terrestres, marines et aquatiques qui y passent, y séjournent et s'y reproduisent (ex : saumon atlantique, anguille européenne, oiseaux migrateurs...). La biodiversité bretonne est sans frontières.

2. Développer une culture plurielle de la biodiversité : une urgence, un investissement

La biodiversité est une notion d'origine scientifique particulièrement difficile à appréhender dans toute sa complexité et ses multiples enjeux. Comment favoriser l'expérience vécue et sensible de la biodiversité, sa connaissance et son appropriation par l'ensemble de la population et des composantes de la société en Bretagne, au-delà des seuls initiés ?

2.1. Vivre, expérimenter, apprendre et connaître la biodiversité et ses services

Apprendre la biodiversité, c'est prendre conscience, comme le rappelle le biologiste Gilles Bœuf, que « *s'il manque un maillon, tout une chaîne du vivant peut s'arrêter* ». La compréhension de ce qu'est la biodiversité et des services qu'elle offre aux humains constitue un enjeu majeur de la mobilisation de chacun et chacune en Bretagne : il s'agit de pouvoir vivre, expérimenter, ressentir, apprendre et connaître la biodiversité ainsi que ce que l'IPBES nomme « *les contributions de la nature à la population* ». Cet apprentissage, expérientiel et sensible autant que théorique, favorise l'ouverture à la complexité du vivant et à ses dynamiques d'évolution. Il contribue à une meilleure compréhension de l'importance de la « *vie en réseau* » au sein des écosystèmes car, comme l'a souligné le biologiste Bernard Chevassus-au-Louis lors de son audition au CESER, dans la biodiversité, « *ce qui relie les entités est plus important que les entités elles-mêmes* ».

- L'expérience de nature et « l'éducation à et *dans* la nature »

L'approche conceptuelle et théorique de la biodiversité est importante, toutefois elle ne semble pas suffisante pour élargir le champ des sensibilisations et des mobilisations en sa faveur. Plusieurs travaux scientifiques émettent l'hypothèse d'un « syndrome de manque de nature » causé par un déficit de lien à la nature au niveau individuel comme sociétal. Pourtant, la Bretagne dispose de nombreux espaces de nature accessibles en proximité : jardins individuels, familiaux ou partagés, parcs et espaces verts publics, bois et forêts, rivières et plans d'eau, espaces naturels protégés, sentiers de randonnée, mer, plages, littoral... Ils sont autant de réservoirs de biodiversité, de bien-être, de lien social et de sensibilisation au patrimoine naturel.

Le droit d'accès à la nature, à sa biodiversité et à leurs bienfaits, de s'y relier physiquement, psychologiquement, socialement, culturellement, voire spirituellement, devrait être considéré non seulement comme un enjeu de qualité de vie, mais comme une liberté essentielle et un droit humain fondamental dans tous les territoires. Par exemple, au printemps 2020, lors de la crise sanitaire de la COVID-19, la fermeture des parcs et jardins publics imposée par les pouvoirs publics pendant le confinement, ainsi que l'interdiction de fréquenter les plages sur le littoral, a probablement amplifié les inégalités sociales et territoriales d'accès à la nature en Bretagne.

Pour enclencher et entretenir de nouveaux cercles vertueux en Bretagne, le développement de « l'éducation à et *dans* la nature », dès le plus jeune âge et tout au long de la vie, est fondamental¹³. Il est par exemple essentiel, durant la scolarité, de développer les expériences et apprentissages hors les murs, *par* et *dans* la nature, non seulement en facilitant les sorties plus régulièrement mais aussi en « renaturant » les espaces scolaires artificialisés, y compris en reconsidérant parfois la notion de « propreté ». A l'école ou ailleurs, l'égal accès de tou.te.s à la nature et à sa biodiversité dans ses environnements de vie quotidiens (habitat, études, travail, loisirs, transports, espaces publics...) est un défi à relever collectivement en Bretagne et dans les territoires, en y impliquant l'ensemble des composantes de la société.

- La connaissance scientifique progresse mais reste partielle, éclatée et peu partagée

On ne connaît encore aujourd'hui qu'une infime partie de la biodiversité et de ses services et beaucoup reste à découvrir (« biodiversité existante ») et à advenir (« biodiversité potentielle »). Ainsi, selon les estimations de l'IPBES, au niveau mondial, 86% des espèces existantes sur la planète et 91% des espèces dans les océans n'auraient pas encore fait l'objet d'une description. Les connaissances scientifiques restent souvent très spécialisées par milieux, espèces ou fonctions. Par exemple, il semble exister un fort cloisonnement entre les sciences qui étudient la biodiversité marine et celles qui ont pour objet la biodiversité terrestre et aquatique. En Bretagne, où l'enjeu du lien terre-eau-mer est fondamental, cela peut représenter une difficulté pour fonder une stratégie et une action globale en faveur de la biodiversité.

La Commission européenne, dans sa communication pour une stratégie de l'Union européenne en faveur de la biodiversité à l'horizon 2030, souligne que « *la lutte contre l'appauvrissement de la biodiversité doit s'appuyer sur des données scientifiques solides. Pour que les données recueillies et les solutions fondées sur la nature mises au point soient les meilleures possibles, il sera essentiel d'investir dans la recherche, l'innovation et les connaissances* ». La connaissance scientifique multidisciplinaire doit demeurer le socle commun de l'action en faveur de la biodiversité en Bretagne, notamment en reliant davantage les sciences de la vie et de la terre aux sciences humaines et sociales.

¹³ Voir le rapport du CESER de Bretagne « Former mieux pour réussir la transition énergétique et écologique en Bretagne », mai 2017 ; ainsi que le Plan régional « Eduquer à et *dans* la nature » coordonné par le REEB, l'UBAPAR et Bretagne Vivante, janvier 2019.

2.2. Tous les humains n'habitent pas la biodiversité de la même façon

Pour élargir le cercle des mobilisations en faveur de la biodiversité en Bretagne, il est essentiel de composer avec la pluralité des valeurs de la biodiversité. En effet, tous les humains n'habitent pas le monde et sa biodiversité de la même façon.

La biodiversité ne relève pas uniquement de la biologie ou de l'écologie, elle a également une dimension anthropologique profonde. Elle pose la question fondamentale et sensible des rapports entre les humains et la nature. On ne peut pas percevoir la biodiversité et ses enjeux de la même manière si l'on considère que l'humanité et la nature sont deux réalités séparées (conception dualiste) ou, au contraire, si l'on pense qu'ils ne font qu'un dans une même totalité (vision holiste). Or, ces conceptions des rapports Homme-nature varient beaucoup selon les civilisations, les sociétés, les groupes humains, les personnes et les époques.

Il existe en effet une pluralité de valeurs de la biodiversité et d'éthiques environnementales. Ainsi, il est possible d'attribuer une « *valeur intrinsèque* » à la biodiversité en considérant que toute forme de vie, tout individu vivant, à une valeur morale en soi indépendamment de son utilité pour les humains. On peut à l'inverse penser que la biodiversité a d'abord une « *valeur instrumentale* » ou « *utilitaire* » si on considère qu'elle doit avant tout servir de ressources et de services au profit des sociétés humaines. Une « *valeur patrimoniale* » peut aussi lui être donnée si on la perçoit comme un patrimoine culturel, identitaire ou historique à transmettre aux générations futures. Enfin, on peut chercher à faire la synthèse de ces trois valeurs en préférant une approche plus globale et systémique de la biodiversité dans ses différentes dimensions en lui conférant une « *valeur écologique* ».

Développer une culture plurielle de la biodiversité en Bretagne dans le cadre d'une société démocratique elle-même pluraliste, c'est composer avec l'ensemble de ces valeurs et éthiques environnementales de la biodiversité. C'est une invitation à s'ouvrir à l'altérité des autres humains et des vivants non humains en Bretagne, à leurs relations d'interdépendance. La philosophe Catherine Larrère souligne ainsi l'intérêt d'une approche « pragmatique » des valeurs de la biodiversité car « *valoriser l'Homme n'implique pas nécessairement de dévaloriser la nature* » et inversement. Ainsi, explique-t-elle, « *les éthiques environnementales nous invitent à explorer notre condition terrestre, à découvrir ceux qui la partagent avec nous. Nous ne sommes pas seuls au monde : voilà qui est plutôt encourageant !* ». Lors de son audition au CESER, l'éco-sociologue Anne Atlan, a également insisté sur l'intérêt de cette approche plurielle de la biodiversité car « *avoir des valeurs différentes n'empêche pas de partager un objectif commun* ».

Il est urgent d'investir dans une culture plurielle de la biodiversité qui fédère et rassemble en Bretagne. Ce « *facteur indirect* » de changement est une condition préalable pour élargir le champ des mobilisations en faveur de la biodiversité au-delà des expert.e.s, des initié.e.s ou des militant.e.s convaincu.e.s.

2.3. La biodiversité est un bien commun vital

Conjuguer la diversité des représentations et des valeurs de la biodiversité est sans doute nécessaire mais pas suffisant. S'il faut investir dans une culture plurielle de la biodiversité, il est tout aussi essentiel de convaincre, par une culture scientifique partagée, qu'elle est un bien commun à préserver, restaurer, valoriser et utiliser durablement. Un bien commun fortement menacé dont chacun.e est responsable : citoyen.ne.s, élu.e.s, entreprises, partenaires sociaux, associations, collectivités territoriales et EPCI, Etat en région, Union européenne, institutions internationales, formateurs, scientifiques...

Pour convaincre que la biodiversité est l'affaire de chacun.e et de tou.te.s, l'IPBES souligne qu'il est important de mieux connaître et faire savoir dans la société, le plus concrètement possible, ce que sont « les contributions de la nature aux populations », parfois aussi qualifiées de « services écosystémiques » ou de « services écologiques » de la biodiversité. Il est possible de distinguer trois catégories de contributions de la nature (voir tableau ci-après) : *régulatrices* (ex : climat, érosion des sols, purification de l'eau, pollinisation...), *matérielles* (ex : alimentation, énergie, médicaments...) et *immatérielles* (ex : expériences physiques et psychologiques, apprentissage, maintien des options pour l'avenir...).

Contributions de la nature aux populations (IPBES)									
Contributions régulatrices									
									
Création et entretien d'habitats	Pollinisation et dispersion des graines	Qualité de l'air	Climat	Acidification des océans	Distribution quantitative, spatiale et temporelle des eaux douces	Qualité des eaux douces et des eaux côtières	Formation, protection, décontamination des sols et des sédiments	Aléas et des événements extrêmes	Organismes et processus biologiques nuisibles
Contributions matérielles									
									
Alimentation humaine et animale		Energie		Matériaux et assistance		Ressources médicinales, biochimiques et génétiques			
Contributions immatérielles									
									
Apprentissage et inspiration		Expériences physiques et psychologiques		Soutien identitaire		Maintien des options pour l'avenir			

Source : IPBES, Rapport de l'évaluation mondiale de la biodiversité et des services écosystémiques, résumé à l'intention des décideur, mai 2019, p 23 - Tableau de synthèse simplifié réalisé par le CESER de Bretagne

2.4. Biodiversité et santé : une relation complexe

La santé est multidimensionnelle : physique, mentale, sociale, environnementale... Multifactorielle, elle est influencée par de nombreux déterminants dans une dynamique complexe : caractéristiques individuelles ; milieux de vie ; systèmes éducatifs, sociaux, de santé... ; contexte global économique, politique, démographique, social, culturel, scientifique, environnemental... Parmi les déterminants environnementaux, la biodiversité joue un rôle majeur et vital.

- Biodiversité : des contributions bien plus positives que négatives pour la santé humaine

La relation entre biodiversité et santé est complexe. Elle est tissée d'une infinité d'interactions entre les êtres vivants humains et non humains au sein des écosystèmes et entre ceux-ci. Ces interactions et leurs équilibres peuvent être favorables ou défavorables à la santé humaine.

La première des « contributions positives » de la biodiversité à la santé est tout simplement vitale. Sans la biodiversité, sans les contributions régulatrices, matérielles et immatérielles de la nature aux populations, la question de la santé humaine ne se poserait pas : *Homo sapiens* ne pourrait tout simplement pas vivre. Selon l'Organisation mondiale de la santé (OMS), « *la coexistence entre l'Homme et la nature est une condition préalable de l'avenir de l'humanité. Pour assurer la prospérité et le développement continu de la société, il faut avoir pleinement conscience de la diversité biologique de la nature et protéger celle-ci durablement* ». Plusieurs autres contributions positives peuvent être mentionnées, par exemple : la fourniture d'une alimentation diversifiée (ex : biodiversité agricole et halieutique), la qualité de l'eau, la régulation de maladies et du système immunitaire, de nombreuses

connaissances et innovations scientifiques et industrielles favorables à la santé (par exemple 70% des médicaments anticancéreux naturels ou synthétiques sont inspirés par la nature¹⁴), la réduction des niveaux de certains polluants dans l'air (ex : captation de gaz à effet de serre), des sols et de l'eau (ex : rôle d'épuration des haies et des zones humides) ; l'amélioration de la santé mentale et physique par la relation aux espaces de nature, en ville comme dans les campagnes ou sur le littoral...

Du côté des « contributions négatives » de la biodiversité à la santé humaine, on trouve par exemple des plantes allergisantes ou toxiques, des agents pathogènes (certains virus, bactéries, parasites...) pouvant être à l'origine de maladies infectieuses chez les humains, en particulier les zoonoses qui sont des maladies et infections transmises par des animaux vertébrés (ex : rage, maladie de Lyme, leptospirose, dengue, grippe aviaire...). D'une manière générale, selon l'Organisation mondiale de la santé animale (OIE), au niveau international, « 60% des pathogènes humains sont d'origine animale, 75% des maladies animales émergentes peuvent se transmettre à l'Homme et 5 maladies émergentes apparaissent tous les ans ». Les changements climatiques, en modifiant les aires de répartition et les activités de certaines espèces toxiques, allergènes ou vectrices de zoonoses, pourraient également avoir des conséquences importantes sur la santé publique dans les années et décennies à venir.

- COVID-19 et biodiversité : des consensus scientifiques et de nombreuses incertitudes

La maladie COVID-19 causée par le virus SARS-CoV-2 pourrait être une zoonose dont l'hôte réservoir présumé serait une espèce de chauve-souris rhinolophe vivant en Chine et l'hôte intermédiaire possible, le pangolin malais. Il existe aujourd'hui un consensus scientifique sur le lien entre l'érosion de la biodiversité et la montée du risque de zoonoses. Ainsi, la Fondation pour la recherche sur la biodiversité constate que « *la science met en évidence de façon croissante des corrélations entre changements environnementaux globaux, perte de biodiversité et des services de régulation associés et émergence, ou augmentation, de la prévalence de maladies infectieuses. Le risque zoonotique peut être accru par l'érosion de la biodiversité via des facteurs écologiques, épidémiologiques, adaptatifs et évolutifs et anthropiques* ». S'agissant du cas particulier de la COVID-19, elle constate cependant « *un manque total de connaissances scientifiques dédiées à ce stade, mais il existe des constats antérieurs de fortes atteintes à la biodiversité et en particulier à l'intégrité des écosystèmes en Chine avec des conséquences sur l'état des populations de certaines espèces, dont les chauves-souris* ». Les incertitudes scientifiques sur l'origine précise du virus SARS-CoV-2 et sur sa transmission à l'être humain demeurent donc à ce jour (octobre 2020).

Comment expliquer l'expansion de la *maladie* COVID-19 en une *pandémie* mondiale ? Certains experts de l'IPBES soutiennent qu'« *une seule espèce est responsable de la pandémie de la COVID-19 : la nôtre* ». S'ils reconnaissent que « *les maladies comme la COVID 19 sont causées par des micro-organismes* », ils observent que « *les pandémies, cependant, sont causées par des activités qui mettent un nombre croissant de personnes en contact direct et souvent en conflit avec les animaux porteurs de ces agents pathogènes* ». Bien plus que la chauve-souris ou le pangolin, la cause principale de la pandémie de COVID-19 serait donc plutôt à chercher du côté des modes de développement, d'aménagement, d'urbanisation, d'échanges, et de mobilités des sociétés humaines qui favorisent les contacts avec la faune sauvage – en dégradant ou détruisant leurs habitats naturels - et, surtout, qui accélèrent la circulation mondiale interhumaine des virus et autres agents pathogènes. S'exprimant en avril 2020, au cœur de la crise sanitaire de la COVID-19, les experts de l'IPBES alertaient solennellement : « *Les futures pandémies sont susceptibles de se produire plus fréquemment. Il nous est possible de reconstruire mieux et de sortir de cette crise plus forts et plus résilients qu'avant, mais*

¹⁴ Source : IPBES, Rapport mondial, mai 2019

cela implique des choix politiques et des actions qui protègent la nature, afin que la nature nous protège ».

- *L'approche « One health » : « Un monde, une santé »*

La pandémie de COVID-19 suscite un regain d'intérêt pour les approches globales de la santé intégrant les interactions entre la diversité des organismes vivants et leurs environnements et donc les enjeux de la biodiversité. Parmi ces approches, la démarche scientifique internationale « *One health* » ou « Un monde, une santé », est probablement appelée à se développer à tous les niveaux. Celle-ci consiste à aborder de façon transversale et multidisciplinaire les relations entre la santé humaine, la santé animale et la santé environnementale. Cette initiative internationale de l'OMS, de l'OIE et de la FAO¹⁵ (Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture), vise à « *promouvoir des réponses multisectorielles face aux risques alimentaires, aux risques issus des zoonoses et aux autres menaces pour la santé publique à l'interface Homme-animal-écosystème* ».

Cette démarche devrait constituer, selon le Ministère des solidarités et de la santé, le socle du futur Plan national santé environnement (PNSE). Elle serait ensuite déclinée dans le prochain Plan régional santé environnement (PRSE), copiloté par l'Etat et la Région en Bretagne. Il est important que le prochain Plan régional santé au travail (PRST) de la Bretagne l'intègre à son tour. La relation entre l'alimentation et la santé est aussi un enjeu souligné par l'engagement régional du « Bien manger pour tous » issu de la démarche Breizh COP. Il est important de diffuser l'approche intégrée « *One health* » dans la société et dans les territoires et pour cela, notamment, de mobiliser les acteurs de la démocratie en santé en Bretagne et ses territoires.

3. Conforter, démultiplier et tisser les mobilisations

3.1. D'abord, conforter et rendre visibles les nombreuses actions existantes en Bretagne

Parce qu'en Bretagne la biodiversité est en interaction étroite avec l'humanité, à terre comme en mer, de nombreux acteurs sont déjà mobilisés dans les territoires pour la préserver, la restaurer, la valoriser et l'utiliser durablement : associations, citoyen.ne.s, professionnel.le.s de l'éducation, de l'enseignement et de la formation, branches et secteurs professionnels, entreprises, chambres consulaires, partenaires sociaux, collectivités territoriales, leurs EPCI et autres établissements publics, bailleurs sociaux, syndicats mixtes des Parcs naturels régionaux, Etat en région et ses établissements publics... La connaissance, la reconnaissance, la consolidation, la mise en lumière et la valorisation des nombreuses actions existantes est un préalable avant de penser à leur démultiplication.

3.2. La diversité des actions : un panorama peu lisible mais un atout pour élargir les mobilisations

Le panorama régional des acteurs, stratégies, dispositifs, réglementations et actions dans le champ de la biodiversité est difficilement lisible et d'une grande complexité. Il n'est donc pas rare, pour des non-initiés, de s'y perdre. Il faut pourtant accepter cette complexité inhérente à la notion et à la réalité de la biodiversité. Elle représente à la fois un atout et une richesse pour diversifier les « portes d'entrée » des mobilisations et une difficulté organisationnelle pour la mise en complémentarité des actions au niveau régional. C'est l'une des premières responsabilités de la Région désormais « *chargée d'organiser, en qualité de chef de file, les modalités de l'action commune des collectivités territoriales et de leurs établissements publics pour l'exercice des compétences relatives à la protection de la biodiversité* ». Cette action commune mieux coordonnée apparaît de plus en plus nécessaire pour

¹⁵ Anglais : Food and Agriculture Organization (FAO)

relever collectivement le défi urgent et vital de la préservation de la biodiversité en Bretagne et ailleurs.

3.3. Malgré les plans et les stratégies qui se succèdent, la biodiversité continue de s'éroder

La prise de conscience, relativement récente, de la nécessité d'agir pour la biodiversité s'est traduite par l'engagement de multiples stratégies à tous les niveaux : international, européen, régional et local, voire micro-local. Ces stratégies, souvent très ambitieuses dans le texte et aux horizons temporels parfois improbables, se succèdent depuis les années 1990 mais, à chaque étape, le diagnostic général reste le même : leur mise en œuvre est très inégale, la biodiversité continue de s'éroder globalement, les actions à engager sont connues, mais il manque souvent une volonté politique affirmée, des moyens lisibles, coordonnés, à la hauteur, optimisés et pérennes pour freiner et inverser le phénomène.

Si certaines réglementations et actions ciblées favorisent la préservation d'espèces et de milieux menacés, l'impression générale est parfois celle de solutions souvent précaires et bricolées qui finissent par épuiser les meilleures volontés. La plupart des avancées opérationnelles en faveur de la biodiversité sont bien plus le fait de l'engagement associatif bénévole, des initiatives des collectivités territoriales et de leurs ECPI, de l'implication de certains secteurs d'activité professionnels, d'entreprises ou de normes juridiques contraignantes que de grands plans, schémas ou stratégies en faveur de la biodiversité.

3.4. Les territoires et leurs acteurs en première ligne

Si les échelles internationale, européenne et nationale sont importantes pour appréhender de manière globale le contexte, l'état, l'évolution et les enjeux transfrontaliers du tissu vivant de la planète, les territoires et leurs acteurs sont en première ligne de l'action opérationnelle et quotidienne en faveur de la préservation, de la restauration, de la valorisation et de l'utilisation durable de la biodiversité. Ainsi, l'action pour la biodiversité, sur le terrain, est souvent portée par de « petites mains », aussi humbles que discrètes, qui observent, inventorient, étudient, gèrent et protègent patiemment et minutieusement des espèces et leurs écosystèmes, qui assurent la sauvegarde de sites, de milieux ou encore de « petites bêtes » ou de « petites plantes » au niveau local pour le plus grand intérêt de la biodiversité et, en son sein, de l'humanité. Le Comité français de l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN) a récemment souligné ce rôle primordial de l'échelon local, soutenant que pour que la biodiversité « *soit réellement et efficacement prise en compte (il y a urgence !), c'est à l'échelle des territoires que doivent s'imaginer et se concrétiser des projets l'intégrant dans toutes les activités* ». D'où l'enjeu d'essaimer les actions locales en faveur de la biodiversité dans une logique de subsidiarité.

- Une Région cheffe de file pour plus de coordination et de transversalité

Pour développer cette approche intégrée de la biodiversité dans l'action publique territoriale, les Régions constituent, selon l'UICN « *de véritables vecteurs de mobilisation de toutes les parties prenantes concernées, pour une meilleure intégration transversale des enjeux de biodiversité dans les différentes politiques territoriales* ». En Bretagne, les politiques publiques en faveur de la biodiversité, qui sont encore loin d'être coordonnées, intégrées et optimisées, ont été précédées par un engagement régional et partenarial très fort, volontariste et structurant sur les politiques de l'eau. Dans un autre domaine, celui de la culture et du patrimoine, la Bretagne est également reconnue pour sa politique ambitieuse favorisant la démultiplication des actions à tous les échelons territoriaux et dans des secteurs très variés. Ces modèles, facteurs d'attractivité, d'emplois et de qualité de vie pourraient être une source d'inspiration pour l'action régionale en faveur de la biodiversité.

La question de l'articulation entre l'ensemble des stratégies multi-niveaux pour répondre aux urgences écologiques et climatiques en Bretagne – dont l'érosion de la biodiversité - a été posée avec la démarche Breizh COP ainsi que dans le cadre de l'élaboration du SRADDET (intégrant le Schéma régional de cohérence écologique adopté en 2015). Les feuilles de route déclinant les engagements de la Breizh COP et, surtout, leur mise en œuvre avec l'ensemble des parties prenantes, devraient y contribuer. C'est notamment le cas de la feuille de route « Biodiversité et ressources » adoptée en juillet 2020 par le Conseil régional qui la présente en ces termes : « *Plutôt que des approches sectorielles, cet engagement propose des actions transversales visant à sensibiliser, accompagner et inciter l'ensemble des acteurs à agir pour ériger la biodiversité et la gestion sobre des ressources au rang des priorités politiques partagées, puis à décliner l'action du Conseil régional sur les territoires* ».

Pour mettre en œuvre cette feuille de route régionale et jouer pleinement son rôle de cheffe de file avec ses partenaires, la Région dispose déjà d'une multitude de leviers existants ou potentiels. Par exemple, elle peut mobiliser ses compétences et son influence dans les champs suivants : formation et lycées, jeunesse et éducation populaire, éducation à l'environnement, observation thématique ou généraliste de la biodiversité, enseignement supérieur et recherche, vie associative, aménagement durable du territoire, infrastructures de transports et mobilités (ex : gares et lignes ferroviaires, ports, routes, aéroports...), économie (ex : agriculture, pêches et cultures marines, tourisme, filière bois, BTP, économie sociale et solidaire, économie numérique, biotechnologies...). Elle peut également agir sur de nombreux autres leviers : achat public économiquement responsable, présence dans de nombreuses instances territoriales en charge de la biodiversité, contractualisations territoriales et autres (ex : Contrat de plan Etat-Région et fonds européens), politique de l'eau, de l'énergie et des déchets, stratégie régionale mer et littoral, parcs naturels régionaux, réserves naturelles régionales, canaux et voies navigables, tourisme, culture, patrimoine, sport, santé-environnement, action européenne et internationale...

Elle peut aussi développer, dans le cadre de l'éco-socio-conditionnalité de ses aides, subventions et achats, des critères renforcés de « bio-conditionnalité », de « bio-incitation » ou de labellisation/certification, pour encourager, valoriser et élargir les mobilisations en faveur de la biodiversité en Bretagne (Cf. mise en œuvre du Plan de redémarrage et de transitions de juillet 2020). La Région a aussi contribué à la création récente de l'Agence bretonne de la biodiversité (ABB) qu'elle copréside avec l'Office français de la biodiversité (OFB) et qui pourra jouer un rôle important de médiation pour développer la transversalité.

Cette politique intégrée de la biodiversité est à suivre et à évaluer régulièrement pour permettre, notamment à partir d'indicateurs co-construits avec ses parties prenantes, de l'adapter et de l'améliorer au fil de l'eau.

- Départements : une longue expérience au carrefour des enjeux écologiques et sociaux

Les Départements sont également des acteurs importants et historiques qui disposent, depuis 1985, de compétences, de moyens fiscaux (Taxe d'aménagement des espaces naturels sensibles), et d'une longue expérience dans la préservation de la biodiversité, en particulier via leurs politiques des Espaces naturels et sensibles (ENS). Au cœur des enjeux de solidarités sociales et territoriales, de sensibilisation et d'éducation, ils sont au confluent des enjeux qui relient l'humanité à la biodiversité. De très nombreux résultats positifs pour la biodiversité ont été acquis ; ils peuvent inspirer de nombreuses stratégies, plans et actions, à toutes les échelles territoriales en Bretagne.

- Communes et intercommunalités : amplifier les actions pollinisatrices de changement

Quant aux communes et aux intercommunalités, elles ont une responsabilité croissante et de premier plan pour l'action planificatrice et opérationnelle en faveur de la biodiversité, notamment en matière d'aménagement et d'urbanisme en articulation avec le SRADDET (SCoT, PLU, PLUI, Plan de gestion d'espaces naturels, Trames vertes et bleues locales, SAGE...). Elles jouent un rôle pivot pour l'appropriation locale des enjeux de la biodiversité et les mobilisations citoyennes (ex : Atlas de la biodiversité communale ou intercommunale et autres actions de sensibilisation). Elles sont au carrefour où se rejoignent, dialoguent, se confrontent et parfois s'affrontent, sur le terrain et au quotidien, l'ensemble des porteurs d'enjeux sur la biodiversité. Communes et intercommunalités sont les chevilles ouvrières du passage du discours aux actes, de l'envie d'agir au pouvoir d'agir. Elles peuvent aussi s'engager dans des démarches volontaires de diagnostic territorial (ex : Atlas de la biodiversité ou autres inventaires...), de labellisation (ex : label national « Territoire engagé pour la nature ») ou adhérer à d'autres initiatives collectives structurantes et mobilisatrices en faveur de la biodiversité (ex : chartes, déclarations...).

Comme l'a souligné l'association BRUDED lors de son audition, communes et intercommunalités ont un rôle à amplifier pour polliniser et fertiliser les changements en faveur de la biodiversité dans les territoires et entre ceux-ci, en partenariat avec les associations et les nombreux autres acteurs impliqués, dont les professionnels (ex : entreprises, bailleurs sociaux...).

Toutefois, ce rôle intégrateur et moteur des collectivités - des communes à la Région -, ne peut vraiment jouer qu'à la condition qu'existe une volonté politique locale affirmée et durable de dialogue, de partenariat, de recherche de compromis et d'action pérenne pour la biodiversité capable de conjuguer différents modes d'engagement et d'action, moyens, enjeux et temporalités. D'où l'enjeu de généraliser la formation et l'accompagnement scientifique, technique et méthodologique des élu.e.s et des technicien.ne.s des collectivités sur la biodiversité pour éclairer les actions, cultiver les interactions, élargir et tisser les mobilisations en Bretagne.

4. Biodiversité, temps, société et démocratie en Bretagne

L'IPBES, dans son rapport mondial, invite à « *déployer de toute urgence des efforts concertés qui entraînent des changements en profondeur* ». Si toutes les composantes de la société ont une capacité et des potentiels d'action à cultiver pour y contribuer, toutes ne peuvent cependant s'engager dans des transitions favorables à la biodiversité avec le même horizon temporel et au même rythme.

4.1. Concilier les temps de la biodiversité, de la société et de la démocratie

Comment mieux concilier les temps de la biodiversité, de la société et de la démocratie en Bretagne ? La question de l'horizon temporel de l'action en faveur de la biodiversité est essentielle. La biodiversité s'inscrit dans le temps long de l'évolution de la vie sur Terre depuis des milliards d'années. En même temps, les travaux scientifiques contemporains alertent sur l'urgence d'enrayer son érosion rapide. Cette question de la conciliation des temps de la biodiversité, de la société et de la démocratie – entre urgence et long terme - devrait faire l'objet d'un débat démocratique en Bretagne appuyé sur les connaissances scientifiques existantes pour différencier et hiérarchiser les urgences et les actions de préservation de la biodiversité dans ses différentes composantes. S'agissant des politiques publiques, comment agir à la fois pour le court terme, le moyen terme, et surtout pour le long terme, en intégrant le droit des générations futures ? Comment, chaque fois que possible, favoriser des méthodes de changement douces et préventives, participatives, positives, et efficaces, axées sur le temps long, plutôt que des méthodes curatives, excessivement directives (par exemple en réduisant ou en amputant le temps et le champ des participations et des consultations démocratiques), conflictuelles

ou brutales, appliquées sous la pression de l'urgence, des chocs, des crises ou des catastrophes non ou mal anticipés ? Toute action publique en faveur de la biodiversité devrait commencer par une politique des temps.

4.2. La biodiversité au cœur d'un nouveau projet pour (re)faire société en Bretagne

Parmi les facteurs indirects de changement identifiés, l'IPBES préconise de fonder les actions sur une approche intégrée et inclusive de la biodiversité. Intégrée car tout est en interaction dans la nature et sa biodiversité, y compris dans les sociétés humaines. Inclusive, car l'action pour la biodiversité ne doit pas fragmenter ou fracturer les sociétés humaines et encore moins exclure la différence ou la fragilité. Or, plusieurs mouvements populaires et sociaux récents ont mis à jour de nombreuses tensions, fractures, colères et révoltes dans la société française, y compris en Bretagne. Par exemple, pendant l'étude du CESER s'est déroulé le mouvement dit des « Gilets jaunes » qui a montré qu'il était plus que nécessaire de mieux conjuguer les urgences écologiques, sociales, économiques, territoriales et démocratiques. Dans sa contribution de 2019 au Grand débat national, « (Re)faire société », le CESER soulignait « *l'importance de renforcer la cohésion sociale et territoriale, autour des nécessaires transitions à conduire et des conditions de leur acceptabilité et de leur accompagnement social* ». L'enjeu en Bretagne est de faire de la préservation de la biodiversité non seulement un objet de politique en faveur de l'environnement, mais bien de l'intégrer pleinement au cœur d'un nouveau projet de société en faveur de l'humanité *avec et dans* la biodiversité, conjuguant solidarités humaine, écologique et territoriale, sans laisser personne au bord de la route. En effet, la biodiversité est l'affaire de tou.te.s et il ne peut y avoir d'égalité et de cohésion dans une société démocratique sans un égal accès à la nature et à ses bienfaits. Préserver la biodiversité en Bretagne, c'est favoriser l'égalité et la qualité de vie pour tou.te.s, et inversement.

4.3. (Re)faire démocratie et préserver la biodiversité en Bretagne

Comment faire de la préservation de la biodiversité, non seulement un projet de société mais également un projet démocratique ? Dans un contexte de montée de l'abstention électorale, certains observent une perte de confiance – voire une défiance - croissante d'une partie de la population dans les processus, les institutions et les règles de la démocratie représentative. Dans cette situation, pour préserver la biodiversité, faut-il reconnaître davantage de pouvoir d'agir et de décider aux citoyen.ne.s et aux territoires ou bien faut-il choisir des solutions politiques plus descendantes, centralisées et contraignantes ?

- D'abord convaincre, faire confiance et faire grandir les pouvoirs d'agir

Pour le CESER de Bretagne, le défi est bien de freiner l'érosion de la biodiversité en s'appuyant sur une démocratie plus libre, égalitaire, fraternelle, décentralisée, « horizontale » et « continue », et aussi plus conviviale, inclusive et équitable, apaisée et confiante. Si en démocratie le recours aux réglementations, leur application, leur contrôle et leur évaluation sont nécessaires à l'intérêt général et au bien commun, il est tout aussi fondamental de faire confiance aux capacités individuelles et collectives des citoyen.ne.s, des diverses composantes de la société civile et des territoires, pour agir en faveur de la biodiversité. Les multiples acteur.rice.s et exemples rencontrés par le CESER en Bretagne montrent que la volonté et la capacité d'agir sont là dans la société et les territoires¹⁶. Il est important de les cultiver et de tisser des liens entre ces forces vives de la biodiversité. Il faut aussi les encourager et les soutenir sur la durée – avec des moyens opérationnels suffisants, optimisés et pérennes - pour que la préservation de la biodiversité ne soit pas vécue comme une charge supplémentaire, une contrainte externe bloquante mais comme un atout, une extraordinaire

¹⁶ Ces nombreux exemples sont présentés dans le rapport complet du CESER

opportunité à saisir, un facteur endogène et durable de développement, de résilience, d'attractivité, de compétitivité, de solidarité, de fierté, de bien-être et de qualité de vie en Bretagne.

- Co-construire une nouvelle relation à l'autre et à la nature

Le CESER considère qu'il est essentiel de s'ouvrir à la pluralité des valeurs de la biodiversité et des éthiques environnementales dans le cadre d'un dialogue éclairé et équilibré, d'une culture plurielle favorisant la co-construction démocratique d'une nouvelle relation à la nature et à la biodiversité en Bretagne. Comme l'écrit la Commission européenne dans sa communication de mai 2020 sur la stratégie européenne pour la biodiversité à l'horizon 2030, « *la seule manière de préserver la qualité et la continuité de la vie humaine sur terre est de protéger et de restaurer la biodiversité* » et il faut, pour y parvenir, « *s'appuyer sur une approche intégrée englobant l'ensemble de la société* ».

Lors de sa démarche et de ses débats sur la biodiversité en Bretagne, le CESER l'a expérimenté en son sein : dès lors que le dialogue s'installe et que chacun.e - avec ses propres visions de la nature, ses valeurs et ses intérêts singuliers - commence intimement à comprendre que la biodiversité est une partie de nous-même et que la dégrader peut nous rendre malades et fragiles, moins résilients, alors face aux enjeux vitaux qu'elle représente, peut s'enclencher le cercle vertueux de la co-construction d'une nouvelle relation à l'autre et à la nature.

- (Re)tisser ensemble les mailles du tissu de la biodiversité en Bretagne

Cette culture du dialogue et du compromis peut favoriser la co-construction de nouveaux projets communs et de consensus démocratiques innovants en Bretagne. Comme le montrent les multiples exemples rencontrés par le CESER¹⁷, elle peut permettre de cultiver les actions et les interactions à court, moyen et long termes. La préservation, la restauration, la valorisation et l'utilisation durable de la biodiversité, sujets qui parfois divisent et clivent en Bretagne, pourraient ainsi devenir un levier intégrateur pour « refaire société et démocratie », pour relier et rassembler, conciliant intérêt général et intérêts particuliers. Avec l'objectif de réconcilier humanité et biodiversité, il faut réussir à préserver et (re)tisser ensemble, autant que possible, les mailles du tissu vivant de la Bretagne et, au-delà, celui de la planète.

- Pour une politique régionale intégrée de la biodiversité en Bretagne

Tout cela implique une responsabilité partagée et une volonté politique fédératrice - dont chaque citoyenne et chaque citoyen détient une parcelle - permettant de dégager les moyens de mise en œuvre opérationnelle, coordonnée et sur la durée, notamment à long terme, d'une politique intégrée de la biodiversité en Bretagne. C'est l'une des responsabilités majeures de la Région Bretagne, cheffe de file de la préservation de la biodiversité, de continuer à y contribuer avec l'ensemble de ses partenaires, avec la pluralité des citoyen.ne.s et la diversité des composantes de la société, afin de cultiver et tisser les engagements, les actions et les interactions pour la biodiversité et l'humanité en Bretagne.

La démarche récente de la Breizh COP ainsi que le projet de SRADDET sont une étape en ce sens mais il faudra sans doute aller beaucoup plus loin pour progresser vers une politique intégrée de la biodiversité en Bretagne car, pour reprendre l'expression de l'écologue Robert Barbault : « *Le défi à relever est très clairement un défi de civilisation* ».

Face à l'ampleur de ce défi, chacun.e, comme le valeureux colibri, peut « faire sa part ».

¹⁷ Voir le rapport complet du CESER

**Préconisations du CESER : cultivons les interactions pour faire de la Bretagne
une région à la pointe de la biodiversité en Europe !**

Le CESER de Bretagne préconise de **faire de la Bretagne une région exemplaire à la pointe de la biodiversité tant pour sa préservation et sa restauration, que pour sa valorisation et son utilisation durable**. Pour ce faire, le défi est de réussir à amplifier et élargir les mobilisations en **cultivant les interactions à tous les niveaux en Bretagne¹⁸** :

• **Renforcer, dans tous les domaines, les actions contribuant à préserver le plus en amont possible la biodiversité en Bretagne**

- Amplifier les actions collectives et individuelles, le plus rapidement possible et dans la durée, en intervenant sur l'ensemble des facteurs de changement favorables à la biodiversité pour (re)tisser et densifier les mailles du tissu vivant en Bretagne et au-delà
- Mettre en œuvre le principe légal « Eviter, réduire, compenser » (ERC) en privilégiant, dans une logique de prévention, l'évitement des atteintes à la biodiversité ; pour ce faire, intégrer sa connaissance partagée et sa préservation le plus en amont possible des projets (ex : état des lieux biodiversité dans les documents d'urbanisme, aménagement de zones d'habitat ou d'activités, travaux divers...)
- Conforter l'ensemble des actions engagées en faveur de la biodiversité et assurer le maintien en Bretagne des compétences éducatives, scientifiques et techniques sur la biodiversité dans les associations, les entreprises, les collectivités, les organismes de recherche et d'enseignement...
- Intégrer la biodiversité dans l'ensemble des politiques publiques en Bretagne

• **Cultiver les interactions au bénéfice des humains et de la biodiversité en Bretagne**

- Conjuguer la pluralité des enjeux et des valeurs de la biodiversité
- Partout, et tout au long de la vie, soutenir et amplifier l'existant pour sensibiliser, éduquer, former à la biodiversité, à ses services et à sa préservation
- Communiquer fortement et largement sur les contributions de la nature aux populations
- Faire grandir, dans la population, le sentiment de responsabilité individuelle et collective vis-à-vis de la biodiversité sans stigmatiser ni culpabiliser ou exclure ; encourager et valoriser un « réflexe biodiversité » dans les modes de vie, de production et de consommation (ex : alimentation comme vecteur concret pour élargir la sensibilisation)
- Développer les « solutions fondées sur la nature » utiles à la fois à la société et à la biodiversité
- Garantir sur l'ensemble du territoire un libre et égal accès de tou.te.s à la nature, à sa biodiversité et à ses bienfaits, incluant les droits des générations futures
- Développer et diffuser les connaissances scientifiques multidisciplinaires
- Harmoniser, capitaliser, mutualiser et faire connaître les données d'inventaires sur la biodiversité en Bretagne dans le cadre de la future Plateforme régionale des données naturalistes
- Renforcer la connaissance partagée dans les territoires (ex : diagnostics biodiversité, Atlas de la biodiversité communale ou intercommunale ou autres formes d'inventaire ; acquisition d'un socle commun de culture scientifique et technique sur la biodiversité ; sciences participatives...)

• **Cultiver le dialogue et la confiance entre toutes les composantes de la société**

- Investir dans une culture plurielle et accessible de la biodiversité favorisant le dialogue territorial et la co-construction démocratique d'objectifs communs : convaincre et faire ensemble en développant les complémentarités dans une logique de subsidiarité
- Conforter, valoriser, démultiplier, mutualiser et mettre en réseau les actions locales exemplaires et positives pour la biodiversité ; les cartographier et communiquer activement pour les faire connaître et essaimer l'envie et les moyens d'agir, via l'ABB notamment

¹⁸ De multiples exemples sont présentés dans le rapport complet du CESER de Bretagne ainsi que l'ensemble des sources des données et citations figurant dans la synthèse.

- Développer une « éco-socio-conditionnalité » des aides et achats publics favorable à la préservation, à la restauration, à la valorisation et à l'utilisation durable de la biodiversité : co-définir, valoriser et renforcer, avec les parties prenantes, des critères de « bio-incitation » ou « bio-conditionnalité »
- Mettre en place des indicateurs et évaluer régulièrement et dans la durée les résultats des politiques engagées par les différents acteurs pour asseoir une vision de long terme ;
- Développer les réseaux territoriaux de type « Entreprises et biodiversité », encourager le dialogue social et territorial sur le sujet et valoriser les démarches concertées de RSE, de labellisation-certification et d'évaluation favorables à la biodiversité
- Associer les jeunes aux politiques territoriales en faveur de la biodiversité en Bretagne (Communes, EPCI, Syndicats mixtes, Départements, Région, Etat en région...)

- Et pour la Région Bretagne, en particulier :

- Développer une politique régionale intégrée de la biodiversité, en s'appuyant sur une ingénierie renforcée et sur des indicateurs pour suivre et évaluer régulièrement les progrès réalisés, et y associer l'ensemble des services du Conseil régional
- Ouvrir aux jeunes les travaux de la Conférence bretonne de la biodiversité et de l'Agence bretonne de la biodiversité, en particulier aux membres du Conseil régional des jeunes, lycéen.ne.s et apprenti.e.s de Bretagne ainsi qu'à d'autres jeunes volontaires
- Consacrer au moins 1% de tout investissement régional - ou soutenu par la Région - à des actions fléchées sur la préservation et la restauration de la biodiversité (mise en œuvre du « 1% biodiversité » prévu dans le Plan de redémarrage et de transitions de juillet 2020)
- Porter le programme budgétaire « Préserver et valoriser la biodiversité et les paysages » à au moins 1% du budget de la Région (0,21% de l'ensemble des dépenses réelles du Conseil régional en 2019)
- Déployer rapidement en Bretagne, avec les partenaires impliqués, l'initiative nationale « Territoires engagés pour la nature »
- Renforcer le plus en amont possible, notamment dans le cadre des contractualisations régionales et territoriales, l'accompagnement technique, juridique, administratif et financier des porteurs de projets dans les territoires (ex : ingénierie écologique ; inventaires et indicateurs territoriaux de la biodiversité ; accès aux financements européens et aux autres financements publics, démarches de certification/labellisation...) ; l'ABB pourrait y contribuer par son expertise
- Amplifier toutes les dynamiques régionales et territoriales pour contribuer à faire de la Bretagne, à terme, une région de référence sur l'action en faveur de la biodiversité en France et en Europe

Vote sur l'Avis du CESER de Bretagne Biodiversité et société en Bretagne : cultivons les interactions !

Nombre de votants : 93

Ont voté pour l'avis du CESER : 93

Sophie JEZEQUEL (CRAB), Laurent KERLIR (CRAB), Jean-Paul RIAULT (FRSEA), Cécile PLANCHAIS (FRSEA), Philippe DAGORNE (Par accord CERAFEL-UGPVB-CIL), Agnès BARBÉ (Comités régionaux de la conchyliculture de Bretagne nord et de Bretagne sud), Philippe PLANTIN (CRMA), Marielle TARTIVEL (U2P), Philippe LE ROUX (U2P), Sylvère QUILLEROU (CNPL), Séverine DUDOT (CCIR), Evelyne LUCAS (CCIR), Emmanuel THAUNIER (CCIR), Michel BELLIER (MEDEF), Marie-Christine LE GAL (MEDEF), Annie SAULNIER (MEDEF), Daniel TUNIER (MEDEF), Brigitte LE CORNET (CPME), Yannick SAUVEE (CJDE), Martial WESLY (Comité régional de la fédération bancaire française), Bernard LAURANS (Par accord SNCF-SNCF Réseau-EDF-ENEDIS-RTE-ENGIE-La Poste), Jean-Yves LABBE (Bretagne pôle naval), Isabelle AMAUGER (URSCOP), Ronan LE GUEN (Collectif de fédérations d'insertion par l'activité économique : par accord entre la fédération des entreprises d'insertion Bretagne, Chantier école Bretagne, Collectif des associations intermédiaires 29, Fédération des associations intermédiaires 22, Union départementale des associations intermédiaires 56), Jean LE TRAON (IRT B-COM), Anne COUËTIL (Par accord SER-FEE), Anne-Claude LEFEBVRE (Par accord CRITT-Centres techniques de Bretagne), Françoise BOUJARD (CFDT), Michel CARADEC (CFDT), Danielle CHARLES LE BIHAN (CFDT), Isabelle CONAN ROUSSEAU (CFDT), Joël DEVOULON (CFDT), Marie-Annick GARAUD LE GARS (CFDT), Norbert HELLUY (CFDT), Brigitte LE CLECH (CFDT), Chantal JOUNEAUX (CFDT), Thierry LEMETAYER (CFDT), Catherine LONEUX (CFDT), Gilles POUPARD (CFDT), David RIOU (CFDT), Hervé THIBOULT (CFDT), Jacques UGUEN (CFDT), Olivier CAPY (CGT), Nicolas COSSON (CGT), Stéphane CREACH (CGT), Lindsay MADEC (CGT), Jean-Luc PELTIER (CGT), Florence PRIGENT (CGT), Nadine SAOUTI (CGT), Gaëlle URVOAS (CGT), Annie KERHAIGNON (FO), Eric LE COURTOIS (FO), Pierrick SIMON (FO), Annie COTTIER (CFTC), Daniel CLOAREC (CFTC), Marie-Andrée JEROME-CLOVIS (UNSA), Bertrand LE DOEUFF (UNSA), Catherine MAILLARD (CFE-CGC), Jean-Marc CLERY (FSU), Annie GUILLERME (FR-CIDFF), Lydie PORÉE (Planning Familial), Virginie TEXIER (APEL), Laetitia BOUVIER (JA), Filipe NOVAIS (CRAJEP), Jacqueline PALIN (CROS), Jean KERHOAS (Nautisme en Bretagne), Marie-Martine LIPS (CRESS), Marie-Christine CARPENTIER (URIOPSS), Carole LE BECHEC (Réseau Cohérence), Joseph-Bernard ALLOUARD (Mouvement Agir Tous pour la Dignité), Pierre BARBIER (Coordination des associations de solidarité internationale), Mireille MASSOT (UNAASS), Fabienne COLAS (Union régionale de la Mutualité française), Didier LE PIMPEC (Par accord CPAM-CAF-MSA), Claudine PERRON (Kevre Breizh), Patrice RABINE (SYNDEAC), M'Hamed DRISSI (Conférence des directeurs des Grandes écoles de Bretagne), Antoine DOSDAT (IFREMER), Patrick HERPIN (INRA), Michel MORVANT (par accord SOLIHA Bretagne et Habitat et développement en Bretagne), Gérard CLEMENT (Par accord entre l'UFC - Que choisir et Consommation, logement et cadre de vie (CLCV)), Anne-Sophie JEGAT (FRGEDA), Suzanne NOËL (EPL Bretagne-Pays de la Loire), Karim KHAN (Par accord UNAT-UBHPA-UMIH-SNAV-FNTV-FVRB-UBGF), Marie-Pascale DELEUME (Eau et rivières de Bretagne), Jean-Yves PIRIOU (Eau et rivières de Bretagne), Sylvie MAGNANON (Bretagne vivante), Jean-Luc TOULLEC (Bretagne vivante), Michel CLECH (REEB), Jean-Philippe DUPONT (Personnalité qualifiée environnement et développement durable), Anne LE MENN (Personnalité qualifiée), Bernard GAILLARD (Personnalité qualifiée), Thierry MERRET (Personnalité qualifiée), Gaïdig LE MOING (Personnalité qualifiée),

Ont voté contre l'avis du CESER : 0

Se sont abstenus : 0

Adopté à l'unanimité



Intervention de Annie COTTIER Union régionale CFTC Bretagne

La CFTC salue le travail approfondi de la commission qualité de vie et environnement, sans oublier Fabien BRISSOT, son chef de pôle.

L'étude met en évidence l'appartenance des hommes à un écosystème planétaire. La Bretagne a une biodiversité très riche et variée tant sur terre qu'en mer. Nous devons la préserver, la restaurer lorsque cela est nécessaire et anticiper les conséquences des événements climatiques à venir.

Pour la CFTC, dont la devise est « la Vie à Défendre », il est primordial de préserver ce patrimoine commun.

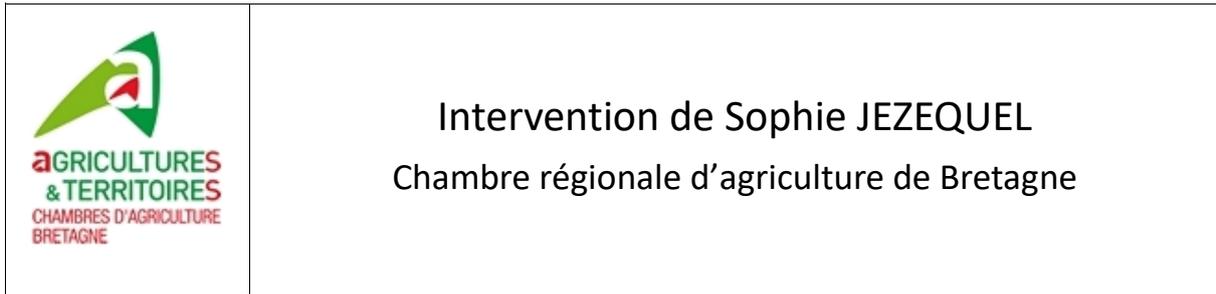
Ainsi la CFTC enjoint le Conseil Régional à poursuivre son action envers la préservation de la nature bretonne au sens large sans oublier les hommes et les femmes qui la constituent à part entière.

Alors que la région déploie les feuilles de route de la BREIZH COP, le défi est bien de freiner l'érosion de la biodiversité.

Pour la CFTC cela ne fera que si la région s'appuie sur une démocratie libre, égalitaire, fraternelle, décentralisée. La décentralisation la rendra plus participative, inclusive, équitable et apaisée. En démocratie les lois, les règles sont nécessaires pour le bien vivre ensemble ainsi que leur contrôle, leur évaluation, il n'en demeure pas moins fondamental de faire confiance aux capacités individuelles et collectives de chacun-e pour agir en faveur de la biodiversité.

L'objectif est bien de réintégrer l'humanité dans la biodiversité planétaire afin de préserver notre avenir commun.

La CFTC prend bonne note de la démarche BREIZH-COP ainsi que de l'élaboration du STRADDET souhaitant leur complémentarité afin de d'impulser une politique dynamique en faveur de la biodiversité en Bretagne ne laissant rien ni personne sur le bord du chemin.



Je m'exprime ici au nom des Chambres d'agriculture de Bretagne.

L'élaboration de ce rapport a été l'occasion de rencontres riches et fructueuses, permettant de voir que des actions concrètes sont déjà en place et possibles.

A l'image de ce qui s'est construit au sujet de l'eau en Bretagne, la région est en train de se structurer sur la thématique de la biodiversité.

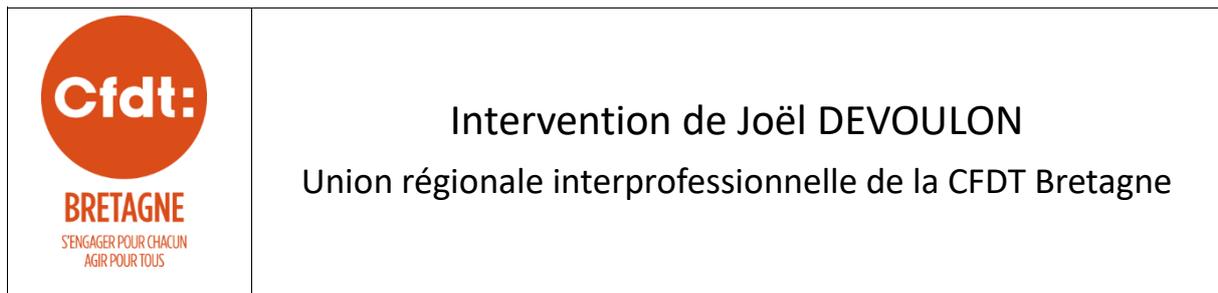
L'importance de la phase d'appropriation est bien relevée par ce rapport, et cela nous paraît particulièrement vrai en agriculture. Prenons en compte tout ce qui se fait déjà, et parlons de façon simple de ce sujet complexe, donnons du sens en travaillant particulièrement à la motivation, la faisabilité et à la cohérence. Travaillons-y notamment au sein de l'Agence bretonne de biodiversité, structure qui va permettre de réfléchir et travailler ensemble : naturalistes, collectivités et professionnels agricoles...

Dans les pistes relevées par le CESER, nous notons en particulier la confortation et la démultiplication des actions positives pour la biodiversité, la formation à la biodiversité.

Il est également primordial de toujours mesurer et de communiquer sur les bénéfices apportés par ce qui sera mis en place. Nous redisons également ici que cette contribution à la biodiversité pourra se faire à la condition de tenir compte des objectifs de production alimentaire et des impératifs du fonctionnement économique et social des entreprises agricoles.

Enfin, et ce point est peut-être un peu moins souligné dans ce rapport, la recherche doit avoir les moyens de répondre concrètement aux questions que se posent les collectivités locales et les acteurs professionnels.

Je vous remercie de votre attention.



La CFDT tout d'abord remercie les rapporteurs Sylvie Magnanon et Ronan Le Guen, les membres de la commission ainsi que les services du CESER et plus particulièrement le chef de pôle SEQVIE, Fabien Brissot.

Dans la dernière période, le travail de la commission s'est déroulé en grande partie en visioconférence. De ce fait, difficile d'échanger et de faire émerger les différentes attentes et approches des membres de la commission.

Néanmoins, la CFDT salue et votera cette étude.

L'étude :

- participe à la prise de conscience de tous sur les enjeux autour de la biodiversité ;
- met en avant et valorise toutes les actions individuelles et collectives engagées par de multiples acteurs ;
- esquisse dans ses préconisations une interaction entre toutes les composantes de la société. Ce point est primordial, cet enjeu sur la biodiversité devant être l'affaire de tous.

La complexité des problèmes à résoudre, la diversité et l'éclatement des acteurs impliqués sont illustrés par les nombreux exemples repris par l'étude et il en ressort la nécessité de concilier l'urgence d'agir et la contrainte d'agir dans la durée. Cela implique la recherche d'une démarche démocratique plus constructive que conflictuelle.

L'agence sur la biodiversité aura, dans ce sens, un rôle important au niveau du repérage des actions, de la valorisation et de leur coordination afin de leur donner une nouvelle dimension.

Cette étude nous permet de remettre en lumière les nombreux défis qui sont devant nous : records de chaleur, sécheresses, inondations. Le dérèglement climatique montre ses premiers effets. Ils vont se multiplier, s'amplifier, signes annonciateurs d'un avenir qui va se compliquer pour l'humanité sur notre planète.

Aurons-nous la clairvoyance, le courage ou simplement la volonté de changer de modèle, de réduire drastiquement nos émissions polluantes, en particulier les gaz à effets de serre ?

Laisserons-nous les conditions de vie de chacune et chacun d'entre nous se dégrader, la biodiversité disparaître ?

Nous remettons-nous à la sagesse des générations qui nous suivront pour combler nos défaillances ?

Ou bien ferons-nous de cet indispensable virage économique, social et environnemental une opportunité pour rendre notre société plus juste, plus inclusive, plus équitable, plus solidaire ?

Voilà le défi auquel nous devons répondre, alors qu'il est évident que l'urgence du changement climatique, de la transition énergétique et de la perte de biodiversité ne nous permet plus de perpétuer un modèle aujourd'hui épuisé !

Dans ce contexte, la CFDT participe, interpelle, agit dans les entreprises et les organisations, en développant le dialogue social et la RSE, et dans toute la société, en élaborant un pacte du pouvoir de vivre, qui réunit aujourd'hui une soixantaine d'organisations. Pacte qui propose des solutions, fruits de la concertation et de la volonté des acteurs, pour rendre les transitions compatibles avec la justice sociale.

Il est en effet, essentiel que l'ensemble de la population puisse participer équitablement à la transition écologique, en accepter les contraintes et profiter de ses bénéfices, en termes de santé, de qualité de vie, de création d'emplois, etc.

Laisser les plus fragiles à l'écart de cette transformation et de ses opportunités serait profondément injuste et tout simplement inacceptable.



J'interviens au nom de l'association Bretagne Vivante, Eau et Rivières de Bretagne, Cohérence.

Bravo ! C'est avec une grande satisfaction et un réel plaisir que nous avons pris connaissance de l'étude du CESER présentée aujourd'hui. D'abord parce que cette étude rejoint et alimente nos convictions et nos idées de bénévoles militants engagés pour la nature et l'environnement en Bretagne, mais aussi et surtout parce qu'elle est écrite et partagée au sein du CESER, avec sa diversité d'acteurs et de points de vue. Nos associations tiennent à remercier et féliciter les membres de la commission Société Environnement et Qualité de vie, les rapporteurs et les rédacteurs de ce rapport. Leur volonté et leur engagement ont permis de proposer puis de mener cette étude de longue haleine, et enfin de concrétiser ce rapport.

Pourquoi cette étude est-elle si importante ? Parce qu'elle s'intéresse à un enjeu vital : l'érosion de la biodiversité dans le Monde comme en Bretagne. Mais attention, elle ne constitue pas un bilan scientifique : elle interroge avant tout les rapports entre biodiversité, humanité et société. En situant d'emblée l'humain dans la nature, mais aussi la nature dans l'humain, elle aborde la question sous le bon angle : « *tous les humains n'habitent pas la biodiversité de la même façon* ». Belle expression qui montre combien l'enjeu touche à la part intime, sociale et culturelle de notre lien à la nature. « *Un monde, une santé* » exprime également combien notre vie, notre santé sont interdépendants de la santé des écosystèmes. La Covid est un symptôme de dysfonctionnement, comme le changement climatique. Cette approche systémique est exigeante, et elle ne nie pas les impacts de certaines espèces sur la nôtre, mais elle situe la planète, la région, le territoire comme un tissu vivant complexe et fragile, qui nous rend des services et assure notre résilience. Il nous faut désormais retisser des fils et renforcer les liens. Ce changement culturel profond, qui nécessite éducation et mobilisation, est une pierre angulaire de toute politique de biodiversité.

La biodiversité est un bien commun, une base essentielle de notre vie et de nos activités, une « assurance-vie pour l'avenir » comme le disent les rapporteur.e.s de l'étude, alors pourquoi est-elle un parent pauvre de nos politiques ? L'étude valorise le rôle important des associations environnementales, mais aussi culturelles, artistiques, d'éducation populaire. Elle montre aussi que les citoyens sont de plus en plus conscients, et que de nombreux acteurs économiques s'y impliquent parce qu'ils en comprennent les enjeux, y compris pour eux. De nombreuses compétences existent côté recherche et ingénierie. Les témoignages recueillis sont très intéressants et édifiants. Pourtant, les fragilités sont là et l'érosion continue.

Quelles préconisations faire ? Nous sommes complètement favorables à l'objectif de « *faire de la Bretagne une région à la pointe de la biodiversité en Europe* ». Parmi les préconisations proposées, nous souhaitons mettre en avant certaines d'entre elles, parce qu'elles sont structurantes :

- développer une politique régionale intégrée, et donc transversale, de la biodiversité. Elle doit irriguer l'agriculture, l'économie, l'aménagement du territoire, l'éducation, la santé, la culture ... Innovons !;
- consacrer au moins 1% de tout investissement régional (dont le budget global) à des actions biodiversité. Sans moyens, on ne fait rien et ils restent dérisoires par rapport aux enjeux ;

- déployer les « territoires engagés pour la nature » dans tous les EPCI de Bretagne, par exemple dans le cadre de la contractualisation avec la Région, en incitant à des projets collectifs basés sur des partenariats durables entre collectivités, associations, entreprises, citoyens. Par ailleurs, les Parcs Naturels Régionaux doivent avoir un rôle volontariste, pilote et inspirant sur ces enjeux.

Pour finir, nous retiendrons cette phrase comme un appel à construire autrement : « *La biodiversité, c'est notre nourriture, c'est ce qui nous permet d'avoir de l'oxygène, c'est la beauté de la nature, c'est une source infinie d'innovation et d'inspiration* ».



Intervention de Annie GUILLERME

Fédération régionale des Centres d'information sur les droits des femmes et des familles (FR-CIDFF)

En complément de l'avant-propos des rapporteur.es et de leur présentation de l'étude, je peux témoigner que cette étude, sur le chemin de la préservation de la biodiversité, fut une aventure personnelle passionnante au travers de l'aventure collective apprenante de la Commission « Société, environnement et qualité de la vie ». Cette étude est une pierre de plus au constat que le changement climatique est une réalité à laquelle nous ne pouvons plus maintenant échapper.

Dans ce cadre, déjà en 1992, la 3^{ème} Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le Développement organisé à Rio de Janeiro avait adopté un texte indiquant que « les femmes ont un rôle vital dans la gestion de l'environnement et le développement. Leur pleine participation est donc essentielle à la réalisation du développement durable ».

Le colloque organisé en novembre 2019 en France par le Secrétariat d'État à l'Égalité entre les femmes et les hommes intitulé « L'Écologie, une affaire de femmes ? »,¹⁹ montre que l'égalité entre les femmes et hommes et l'écologie sont les deux grands enjeux de ce siècle pour le monde que l'on veut construire. Ces deux enjeux se retrouvent sur le même principe : celui du RESPECT de la nature et des droits humains qui englobent l'égalité entre les femmes et les hommes dans toutes les composantes.

Il ressort qu'à l'échelle mondiale, les femmes sont les premières exposées aux conséquences des changements climatiques puisqu'il affecte d'abord les populations les plus pauvres et que les femmes représentent la partie de la population la plus pauvre. L'émancipation des femmes si on n'y prend garde pourra être freinée, comme par exemple par l'augmentation de l'analphabétisation à leur égard.

Les femmes qui représentent plus de la moitié des humains sur la planète peuvent devenir les moteurs pour la protection de l'environnement, pour les bienfaits de toutes et de tous, en portant des projets innovants dans les espaces ruraux ou dans les villes à condition qu'elles puissent accéder à des postes à responsabilité dans l'action climatique dont tous les échelons de la vie politique, dans la recherche, la vie économique et sociale.

Merci pour votre attention,

¹⁹ Retranscription à retrouver sur intranet de la conférence « L'écologie, une affaire de femmes ? » organisée par le Secrétariat d'État, chargé de l'égalité entre les femmes et les hommes et de la lutte contre les discriminations le 4 novembre 2019.



Intervention de Nadine SAOUTI Comité régional CGT de Bretagne

La CGT souhaite mettre en avant la richesse de cette étude qui aborde les questions liées à la biodiversité en Bretagne sous un angle particulier : celui des enjeux sociétaux et, en corollaire, celui des mobilisations en faveur de la biodiversité.

Cette étude qui porte sur un sujet complexe, sensible et d'urgence vitale s'il en est, pose bien les impacts des activités humaines, dans toutes leurs diversités d'actions, sur le patrimoine naturel.

Face aux 5 causes majeures de menaces de la biodiversité que sont la pollution des eaux, de l'air et des sols, d'origine industrielle, agricole ou domestique, le prélèvement excessif des ressources, la destruction des habitats et des milieux naturels, la santé des populations et de l'environnement tout cela relève bien de l'urgence.

La CGT souhaite mettre en avant ici la question du travail. On ne peut pas demander aux citoyens d'interroger leur mode de vie et de continuer à produire à l'identique, sauf à organiser et à exacerber de violentes contradictions et oppositions entre le social et l'environnemental. Le lien est évident entre travail et environnement, la surexploitation des travailleurs se conjuguant avec l'exploitation irraisonnée des ressources naturelles et de la biodiversité. L'échec du mode de développement capitaliste fondé sur l'exploitation des êtres humains et de la nature est patent et est mis en évidence par la crise sanitaire inédite liée à la pandémie du coronavirus.

Face au déficit de connaissances de la société sur les problématiques soulevées par la détérioration de la biodiversité, rendre le savoir accessible à tous et toutes est primordial.

Il faut redonner notamment aux salariés le pouvoir d'agir en proposant des formations sur l'impact environnemental des modes de production de leur entreprise, de leur milieu de travail quel qu'il soit, afin de faciliter pour chacun et chacune une appropriation des enjeux et de permettre ainsi la formulation d'alternatives concrètes davantage respectueuses de l'environnement.

Les salariés et leurs représentants doivent pouvoir s'investir dans ces enjeux environnementaux et peser sur les choix et les pratiques de leur entreprise en la matière. Celles et ceux qui travaillent doivent être entendus à partir de ce qu'ils créent.

La relocalisation nationale de notre industrie pour retrouver une maîtrise des grands secteurs stratégiques du pays et notre souveraineté économique va dans le sens de la préservation de la biodiversité, par le développement des circuits courts. Dans le même sens, une place essentielle devra être faite au développement de services publics de qualité et de proximité.

Si les préconisations de l'étude sont partagées par la CGT, nous ne pouvons qu'insister sur la nécessité de l'éco-socio-conditionnalité des aides publiques qui constitue un levier important dans l'accompagnement d'un changement du modèle actuel afin de concilier enjeux sociaux, environnementaux et économiques.

Face à la crise de la biodiversité, nous devons nous réappropriier toutes ces dimensions du vivant qui nous échappent, les étudier et nous en inspirer pour bâtir des sociétés plus durables.

Penser biodiversité et société en Bretagne, c'est penser des solutions durables et responsables : se nourrir, protéger nos ressources naturelles, [penser les nouveaux matériaux](#), sortir des énergies fossiles, traiter l'information, développer l'économie circulaire, [repenser notre habitat](#) et les organisations de travail.